

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 1994)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS269

présenté par

Mme Poletti, M. Jacquat, M. Door, M. Perrut, M. Tian et Mme Louwagie

ARTICLE 52

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 5 :

« c) Les mots : « maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer » sont remplacés par les mots : « réseaux pour l'autonomie et l'intégration ... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif MAIA créé dans le cadre du plan Alzheimer 2008-2012 a fait les preuves de son efficacité et cet article, qui propose d'en améliorer le fonctionnement, va dans le bon sens.

S'il est cohérent de supprimer la dénomination de "maisons" qui prétait à confusion, il est proposé ici d'aller au bout de la démarche en remplaçant le terme de "maison" par celui de "réseau" qui définit plus précisément ce que sont les MAIA.

Cette modification transformerait l'acronyme en RAIA. Cela n'apparaît pas gênant, bien au contraire, un changement de nom pour ces réseaux ne pourra qu'attirer un peu plus l'attention des acteurs sur leur élargissement à d'autres publics que les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.